

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 306

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

malades en voie de naturalisation suisse de calculer que, dans 10 jours, donc avant la fin de la pétition, elle sera des nôtres et pourra apposer sa signature sur la liste qu'elle promène, avec ardeur!

Et puis, il y a des faits touchants. Il y a la bonne vieille demoiselle, répondant d'un air convaincu à la collectrice: «Le papa disait toujours que la place des femmes était à la cuisine; alors par souvenir pour le papa, je ne signerai pas». Il y a en revanche, la nonagénaire qui a dépassé de deux ans le cap des quatre-vingt-dix ans, et qui s'enorgueillit d'être la doyenne des signataires. Mais pas du tout! voici que des réclamations surgissent: une autre chère grand-mère à quatre-vingt-treize ans; une autre quatre-vingt-quatorze, un vieux Monsieur, quatre-vingt-quatorze... et tous ont signé la pétition! Et voici qu'à l'autre bout de l'échelle des âges, le Benjamin des collecteurs, un petit bonhomme de six ans, accueille les visites chez sa mère en leur disant: «Madame, as-tu vingt ans? es-tu Française ou Suisse? as-tu signé?...» Il y a les jeunes gens qui, du haut de leurs vingt ans tout neufs, déclinent, tranchent, jugeant — et pas toujours contre nous, mais au contraire veulent contraindre leurs camarades féminines de groupements à signer «parce que c'est très nécessaire que les femmes votent». Elles se rebiffent et se refusent à obéir. Puis, quand la séance est terminée, elles viennent à la conférencière: «Mademoiselle, on veut bien signer maintenant. Mais parce qu'on le veut, et pas parce que c'est garantis nous y forçons...»

Il y aurait un livre, pas seulement amusant, mais aussi profond à écrire sur ces expériences. Quelle est la suffragiste qui nous le donnera un jour?

E. Gd.

La pétition et les syndicats ouvriers.

L'Union syndicale suisse, que nos voisins de France appelleraient «Confédération générale du travail» est l'organisation centrale des fédérations professionnelles ouvrières. Elle doit actuellement grouper quelque 180.000 salariés de tous les corps de métier et des administrations publiques.

Réuni à Berne le 22 mars dernier, la Commission syndicale suisse (sorte de comité central élargi de l'U. S. S.) s'est occupée de la pétition en faveur du suffrage féminin et a décidé de lui accorder tout son appui. Donnant aussitôt suite à cette recommandation le *Cheminot*, organe hebdomadaire de la fédération suisse des employés de chemin de fer, a publié dans la page féminine mensuelle du 29 mars un appel en faveur de notre pétition. Cet article contient quelques répliques fort spirituelles aux objections entendues dans les milieux du personnel des C. F. F. Puis il conclut avec optimisme: «La cause est bonne! elle réussira!»¹

L'appui qui nous est donné par les organisations professionnelles du pays nous sera précieux pour faire pénétrer l'idée du suffrage féminin dans les grandes masses populaires. D'ailleurs l'Union syndicale suisse à laquelle ses statuts donne pour but «l'émancipation des travailleurs», ne pouvait faire autrement que de collaborer à l'émancipation de la femme.

F.

¹ La *Solidarité*, organe de la Fédération des travailleurs de l'alimentation, a également publié un appel à signer notre pétition dû à la plume de M. A. Grosquier, conseiller national (Réd.)

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Bâle, avril 1929.

Mesdames et chères Alliées,

La date de notre assemblée générale ayant été fixée aux 5 et 6 octobre, à Hérisau, les propositions pour l'ordre du jour doivent nous parvenir avant le 1^{er} juin.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouvelles sociétés suivantes qui sont affiliées à l'Alliance:

Union chrétienne des jeunes filles de Genève, présidente Mlle M. Chenevière.

Section bâloise de l'Association suisse des maîtresses de travaux à l'aiguille, présidente, Mlle Hélène Blocher.

Nous adressons un souvenir ému à Mlle Elisabeth Flühmann,

MAISON DU VIEUX

Martheray, 22

LAUSANNE

Téléph. : 29-106

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers encore utilisables, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu: *chèque postal II. 1353.*

— Cordial merci aux généreux donateurs.

qui fut pendant quelques années un membre très apprécié de notre Comité, et dont les propositions pleines de mesure et de bons sens ont toujours eu beaucoup de valeur.

Nous vous rappelons encore que cet automne doit avoir lieu l'élection du Comité, et que la présidence doit, si possible, passer à la Suisse romande. Comme il est nécessaire que la présidente, la vice-présidente, et la secrétaire habitent près l'une de l'autre, c'est donc en Suisse romande qu'il faut chercher un Bureau.

Acceptent une réélection:

Mme Chenevière (Genève).

Mme Glättli (Zurich).

Mme Rieder (Vevey).

Mme L. Schindler (Bienne).

Mme Junod (Neuchâtel).

Mme Mettler (St. Gall).

Mme Zellweger (Bâle) (pas comme présidente).

Le Comité propose de porter à 11 le nombre de ses membres. L'Alliance comptant actuellement 176 sociétés, cette augmentation nous semble justifiée, qui permettra une meilleure représentation des diverses parties du pays. L'art. 9 des statuts disant que le minimum des membres doit être neuf, et ne fixant pas d'autre limite de nombre, il est donc permis d'augmenter ce chiffre. Nous prions instamment nos sociétés de nous faire sans tarder des propositions pour l'élection du Comité. Il importe qu'avant de proposer une personne, on se soit assuré de son acceptation.

La ville de Lausanne a engagé comme agent de police une des élèves que nous avions envoyées travailler à Londres et à Hambourg, et lui a confié certaines fonctions. Nous avons envoyé son cahier des charges et une lettre signée de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, du Comité national suisse contre la traite des blanches, de l'Union nationale suisse de l'Amie de la jeune fille, et de la Société suisse allemande pour le relèvement de la moralité publique, aux directeurs de police, auprès desquels nous avions fait une enquête il y a deux ans, pour les encourager à imiter l'exemple de Lausanne.

Nous nous permettons de vous recommander à nouveau les monographies de la Saffa, qui ont paru chez Orell-Füssli, à Zurich, et qui contiennent un matériel précis pour toutes celles qui s'intéressent au mouvement féminin. Chacune de nos Sociétés devrait au moins en posséder une série dans sa bibliothèque. En voici les titres: *Der wirtschaftliche Aufstieg der Frau*, par Nelli Jaussi; *La femme suisse éducatrice dans la famille, l'école et la société*, par Marguerite Evaré; *Die Frauenbewegung in der Schweiz, ihr Werden, ihr Wirken, ihr Wollen*, par A. Leuch-Reineck; *Die Frau in der Literatur und in der Wissenschaft*, par Bianca Röthlisberger und Anna Ischer; *Die Frau im Gewerbe*, par Anna Krebs; *Die Frau in der sozialen Arbeit der Schweiz*, par Marie-Louise Schumacher; *Die Frau in Schweiz Gesundheits- und Krankenpflege*, par Schwester J. Lindauer; *Die Schweizerfrau in Kunstgewerbe und bildender Kunst*, par Marie Weese et Doris Wild. On peut obtenir ces huit monographies au prix de 1 fr. 50 l'ex. à l'Office central des professions féminines, Talstrasse, 18, Zurich. A partir de 10 exemplaires, le prix est abaissé à 1 fr. 30 l'exemplaire.

En recommandant notre circulaire à votre attention, et espérant recevoir de nombreuses réponses, nous vous présentons, Mesdames et chères Alliées, nos meilleures salutations.

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

La Secrétaire :

E. LOTZ-ROGNON.

La Présidente :

Elisabeth ZELLWEGER.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 4 mai:

NEUCHATEL: Salle du Conseil Général, 10 h. Assemblée de printemps commune du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, et du Groupement romand des Institutions d'assistance et de prévoyance sociale. Ordre du jour: 1. Délibération sur les comptes du Cartel en 1928. 3. Campagne 1929-1930: éducation sexuelle. 3. Votation du 12 mai sur l'option locale et situation de la révision du régime des alcools. 4. *Les assurances dans leurs rapports avec a) l'assistance* (M. Amez-Droz) directeur de l'assistance publique de Sion b) *la santé publique* (Dr. R. Chable, Neuchâtel). Repas en commun et visite à l'asile cantonal de Perreux.

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont. 16 h.: Thé. 16 h. 30: Assemblée générale de printemps. Ordre du jour: 1. Rapport du Comité; 2. Rapport de la trésorière et des vérificatrices des comptes; 3. Communications diverses et propositions individuelles; 4. *Le dispensaire antialcoolique*, causerie par le Dr. H. Revillod.